



BULLETIN D'INSCRIPTION PARTICULIER*

BROCANTE DU DIMANCHE 4 SEPTEMBRE 2022

*Commerçants, brocanteurs, professionnels... veuillez nous contacter par mail evenements@villeducrotoy.fr afin de connaître les modalités concernant votre installation

Digue Jules Noiret

A remplir et à retourner avant

le jeudi 18 Août 2022

(Il ne sera pris aucune inscription passée cette date, y compris pour les résidents de la rue)

Tarif Particulier :

5€ l'emplacement de 2 mètres *

4 mètres linéaires minimum

* La profondeur maximale d'un stand 1m60 : à partir des murs ou clôtures habitations afin de laisser un couloir de circulation de 3 mètres au milieu de la rue, de faciliter l'accès d'un véhicule de secours et favoriser la circulation des visiteurs.

=> Pour rappel :

- 1) Pas de réservation par téléphone,**
- 2) Les emplacements sont attribués en respectant les souhaits de chacun, mais ne sauraient être source de réclamations (Pour les annulations se référer au règlement art. 5)**
- 3) Pour laisser votre véhicule sur votre emplacement, votre réservation doit impérativement mesurer au minimum 6 mètres linéaires.**
- 4) Chaque inscription est assortie d'un chèque du montant de sa réservation libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC. Ce chèque ne sera encaissé qu'après la manifestation.**
- 4) La liste des emplacements sera affichée dans les vitrines d'affichage en façade de la mairie et sur le site villeducrotoy.fr, le mardi 30 août, 16h**
(Pour les annulations se référer au règlement art. 5)
- 6) Afin de vous assurer d'être placé(s) à côté d'autre(s) participant(s), nous vous conseillons d'opérer une réservation groupée.**

Résident de la rue

Exposant extérieur

Renseignements obligatoires

Je soussigné(e)

Nom.....Prénom.....

Date de naissance.....

Lieu de naissance.....

Adresse complète.....
.....
.....

Email*.....



.....

Numéro de votre pièce d'identité.....

Délivré(e) le.....Par.....

**Nombre d'emplacements de 2 mètres (particulier)..... X 5€ = €
(4 mètres minimum)**

Déclaration sur l'honneur en application des articles L310-2 du Code du Commerce et R321-7 du Code Pénal

Je déclare sur l'honneur :

- Ne pas être assujetti à la taxe professionnelle
- Ne pas avoir participé à 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile
- Être vendeur occasionnel d'objets personnels dont vous êtes en mesure de fournir la liste à toute autorité requérante et dont vous certifiez la provenance non frauduleuse
- Ne pas procéder à des opérations d'achat et de revente considérées comme commerciales
- Avoir pris connaissance des dispositions du règlement général de cette manifestation

Fait à Le.....

Signature :

Pièces à fournir obligatoirement :

Pour les particuliers :

- Photocopie de la pièce d'identité (recto verso)
- Attestation sur l'honneur ci-dessus,
- Votre règlement par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC.